

## Le bourboulenc

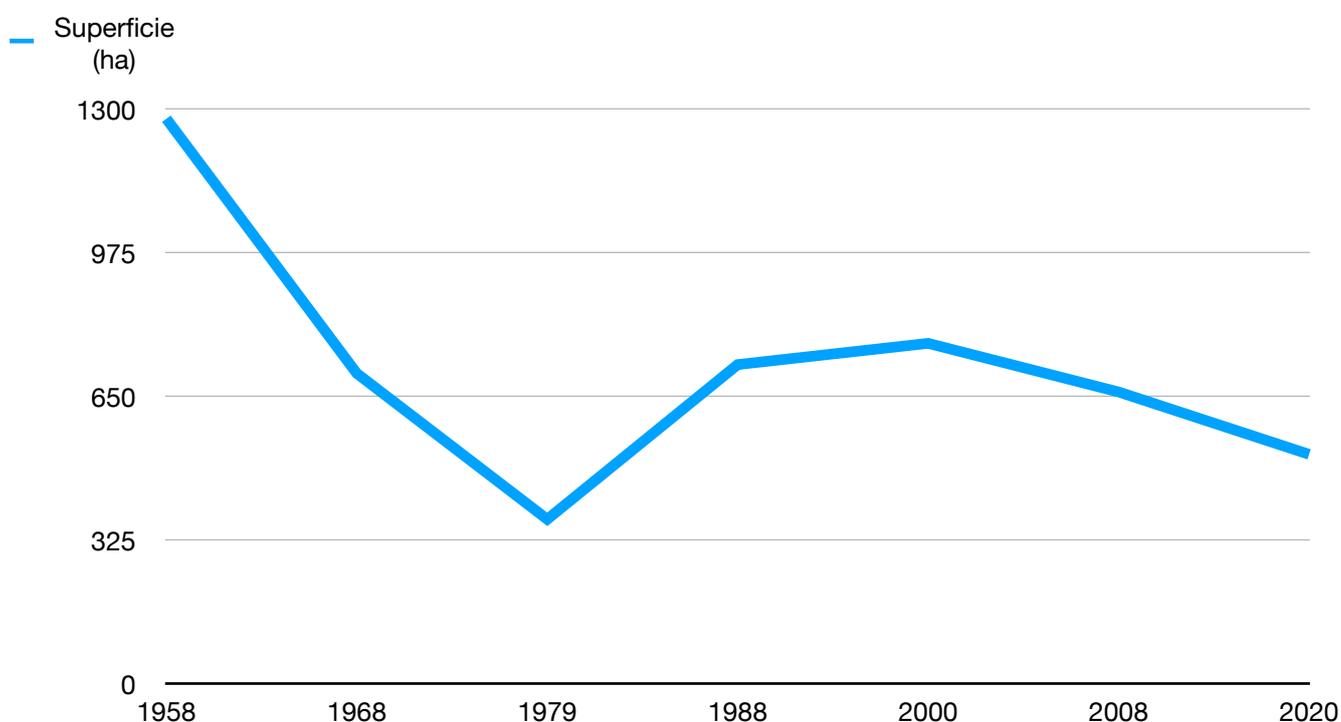
### Origine :

Le bourboulenc fait partie des cépages à l'origine non encore élucidée. Il provient certainement de la Provence et proviendrait d'un croisement avec un cépage de la famille des gouais.

### Superficie et localisation :

On le trouve essentiellement en France et sa superficie a nettement baissé depuis 1958. Je n'ai pas réussi à trouver d'éléments de son implantation avant le passage du phylloxéra. On le trouve autorisé comme cépage principal ou secondaire dans tout le sud de la France, mais les AOC qui ont été créées à partir des années 1990 l'ont presque tous éliminé ou diminué sa part dans les assemblages. l'AOC la Clape fait office d'exception. Il a été arraché ou surgreffé dans les années 2010 pour être remplacé par du viognier ou du grenache blanc. C'est actuellement un grand mal aimé chez de très nombreux viticulteurs du Midi, mais on trouve quelques inconditionnels qui ont compris l'intérêt de ce cépage pour l'avenir et qui désire le mettre en avant.

	1958	1968	1979	1988	2000	2008	2020
Superficie Bourboulenc (ha)	1279	703	373	723	771	661	520



Evolution de la superficie du Bourboulenc en France

Sources : <https://www.plantgrape.fr/fr/varietes/varietes-a-fruits/38>

**Autres régions du monde :**

Je n'ai pas pour l'instant d'information précise sur sa diffusion dans le monde. Il aurait été introduit en Algérie, au Maroc, en Espagne, en Afrique du Sud, en Italie et dans d'autres pays mais je n'ai pas de preuves de cette diffusion. Il est probable que les viticulteurs français l'ait introduit au Magreb durant leur colonisation vu qu'il est productif.

**Synonymes :**

L'OIV reconnaît Doucillon, il en existe de nombreux non reconnus : clairette grosse, berlin blanc, roussette du Vaucluse...

**Clones agréés :**

Seulement deux clones sont agréés, ce qui montre le peu d'entêtement qu'on lui porte depuis les années 1990.

- Bourboulenc B 541 en 1978
- Bourboulenc B 1002 en 1993

**Particularité du cépage :**

Cépage rustique, productif, qui doit être mis sur les bons terroirs afin qu'il produise des vins qualitatifs (comme le carignan). Il est sensible au vent quand les rameaux sont jeunes. Il est donc nécessaire de faire un palissage adapté et de tenir compte du sens des vents dominants à la plantation. Il résiste bien à la sécheresse et à la pourriture grise, il est moyennement sensible au mildiou et sensible à l'oïdium. Il est de maturité tardive et doit être ramassé tard pour obtenir des vins plus qualitatifs.

**Appellations françaises utilisant ce cépage :**

- En Provence, il peut être assemblé : dans les AOC cassis, bandol. Il est non autorisé en cotes-de-Provence et en coteaux-d'aix-en-Provence qui sont des AOC qui ont été créée en 1977.

CÉPAGES ROUGES			CÉPAGES BLANCS		
	1979*	2000**		1979*	2000**
Carignan	34	21,2	Ugni-blanc	79	58,1
Cinsaut	24	20,3	Clairette	19	11,1
Grenache	23	30	Rolle	0,2	23
Mourvèdre	6	7,3	Sémillon	1,8	7,8
Syrah	4	14,3			
Cabernet-sauvignon	2	4,6			
Barbaroux	1	0,4			
Calitor	4	0,3			
Tibouren	2	1,6			

Tableau 1 : L'évolution de l'encépagement du vignoble des Côtes de Provence (1979-2000 en %).

Sources : \* INAO, centre d'Hyères. \*\*Syndicat des vins Côtes de Provence.

Sources : Les mutations récentes du vignoble de Provence. Philippe Moustier [https://www.persee.fr/doc/acths\\_1764-7355\\_2008\\_act\\_128\\_2\\_1318](https://www.persee.fr/doc/acths_1764-7355_2008_act_128_2_1318)

Noter que le Bourboulenc n'apparaît même pas dans les cépages autorisés en 1979, la faible part du Rolle et la dominance de l'Uni blanc avec une part de 79% de l'encépagement des vins blancs des côtes Provence en 1979.

- En Corse, il n'est pas présent dans l'AOC vin de Corse.
- En Languedoc : plusieurs AOC régionales, sous régionales ou communales, produisant du vin blanc autorise le cépage. Il n'est pas dominant dans les assemblages. Il doit représenter au minimum 40% de l'AOC la clape. Il n'est pas autorisé dans l'AOC saint chinian blanc (création en 2005). Il est autorisé dans le minervois et en corbières en tant que cépage principal.
- En Roussillon : Il est très peu visible. il n'est pas autorisé dans les Côtes du Roussillon blanc (décret révisé en 2017)
- Dans la vallée du Rhône : on ne le retrouve que dans la partie méridionale. Il est présent comme cépages principal ou secondaire comme en châteauneuf-du-pape, côtes-du-rhône, ventoux et grignan-les-adhémar.

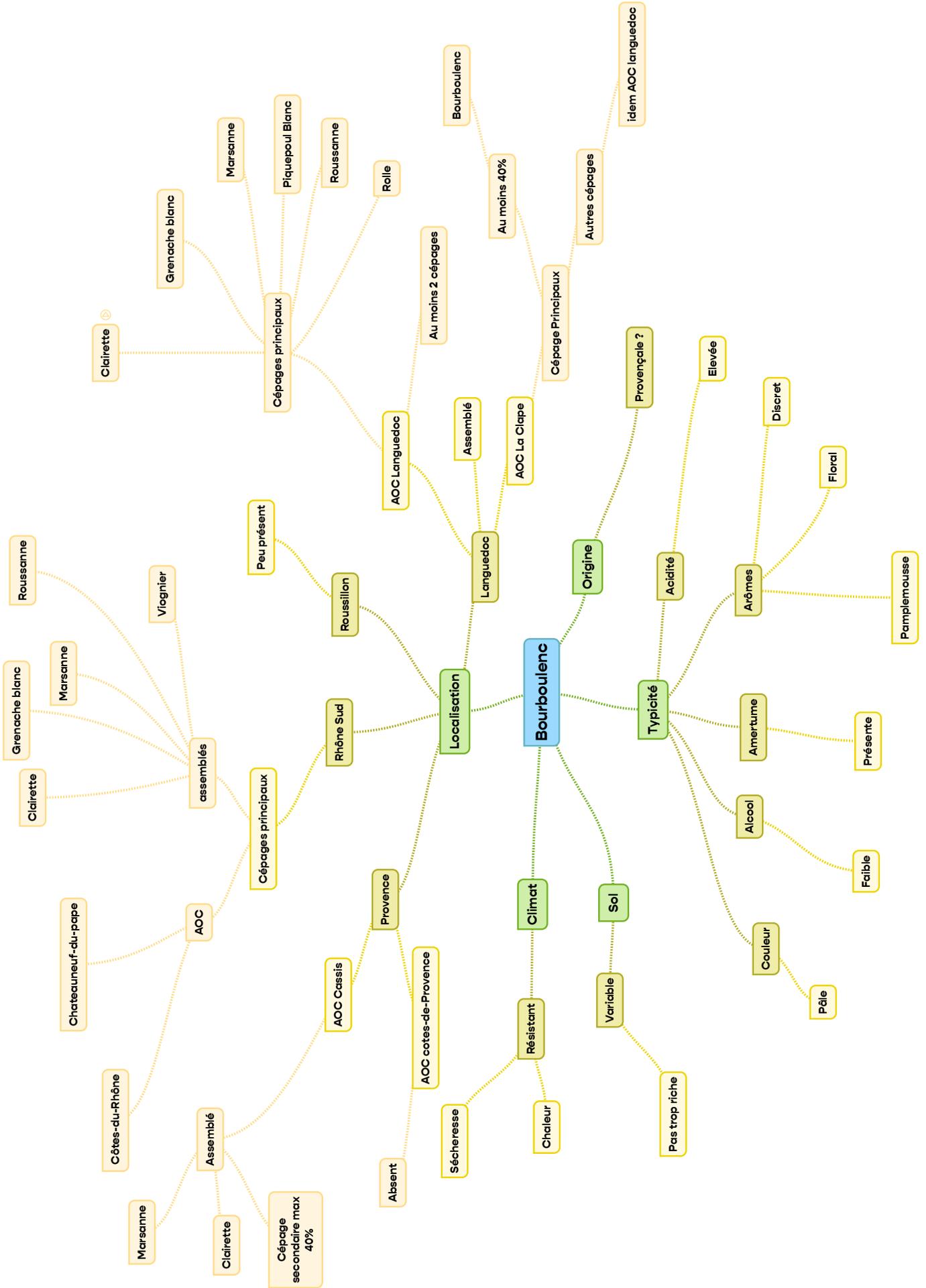
#### **Type de vins produit par le bourboulenc :**

On le retrouve rarement seul. Il est très souvent associé à la clairette, au grenache blanc, à la marsanne, la roussanne. Il apporte de la fraîcheur, des arômes discrets de pamplemousse, d'agrumes, de fruits blancs et de fleurs, peu d'alcool, de l'amertume. Il donne de très bons résultats en châteauneuf du pape ou dans la Clape quand il est travaillé avec de petits rendements et bien élevé. De nombreux vigneron ont tourné le dos à ce cépage. Pas assez à la mode actuellement.

#### **Gastronomie :**

apéritif, plateaux de fruits de mers, poissons grillés arrosés d'un filet d'huile d'olive, bouillabaisse, gambas, loup ou dorade au four, aioli.

Pour les vins élevés en fût de chêne et ayant vieillis quelques années, les poissons en sauce, la volaille ou le veau à la crème pourront être des compagnons intéressants.



## Bibliographie :

- Atlas mondial du vin Hugh Johnson et Jancis Robinson . Flammarion ed 2008
- Les livrets du vin Pierre Galet Hachette édition 2001
- guide des cépages Oz Clarke et Margaret Rand Gallimard ed 2008
- Les terroirs du vin Jacques Fanet Hachette édition 2001
- Les décrets AOC de nombreuses AOC du Midi : <https://www.inao.gouv.fr/aop-appellation-origine-protgee>
- <http://www.lescepages.fr/>
- <http://lescepages.free.fr/bourboulenc.html>
- [https://www.persee.fr/doc/acths\\_1764-7355\\_2008\\_act\\_128\\_2\\_1318](https://www.persee.fr/doc/acths_1764-7355_2008_act_128_2_1318)
- <https://www.vignevin.com/article/des-cepages-etrangeurs-a-la-disposition-des-vignerons-francais/>
- <https://www.inrae.fr/actualites/cepages-innovants-ressourcer-vignobles>
- <https://observatoire-cepages-resistants.fr/wpcproduct/floreal/>
- [https://www.paca.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Provence-Alpes-Cote\\_d\\_Azur/020\\_Inst\\_Paca/CA83/Documents/1\\_actualites/archives/2021/Nouveaux\\_Cepages.pdf](https://www.paca.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Provence-Alpes-Cote_d_Azur/020_Inst_Paca/CA83/Documents/1_actualites/archives/2021/Nouveaux_Cepages.pdf)